

Commune de Vuillafans	Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 8 avril 2022
----------------------------------	--

Date de convocation : 02/04/2022

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de membres absents excusés :	6
Nombre de membres absent :	0

Le vendredi 8 avril 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Michelle HOUSER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Yves GAMELON (procuration à Claude CURIE), Rémi JEANNINGROS (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL) Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Alain KIBLER (procuration à Stéphane MEREL), Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Benjamin DOLE.

Absent :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.
Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire, concernant le remboursement d'achats faits par le Maire pour l'équipement des trois mobil-homes.

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2022

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2022.

2°) – Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats 2021 : (communal, eau, assainissement)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2021

Section de fonctionnement :

• Recettes 2021	:	507 664,44 €
• Dépenses 2021	:	459 005,74 €
• Excédent 2021	:	48 658.70 €
• Excédent antérieur	:	656 736,10 €
• Excédent cumulé au 31/12/202	:	1 705 394,80 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2021	:	1 127 077,82 €
• Dépenses 2021	:	173 827,16 €
• Excédent 2021	:	953 250,66 €
• Déficit antérieur	:	- 92 825,39 €
• Excédent cumulé au 31/12/2021	:	860 425,27 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2022 :

- de reporter les 860 425,27 € d'excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement).
- de reporter les 705 394,80 € d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU 2021**Section de fonctionnement :**

• Recettes 2021	:	89 716,55 €
• Dépenses 2021	:	116 395,56 €
• Déficit 2021	:	- 26 679,01 €
• Excédent antérieur	:	44 757,98 €
• Excédent cumulé 31/12/2021	:	18 078,97 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2021	:	75 188,06 €
• Dépenses 2021	:	13 993,43 €
• Excédent 2021	:	61 194,63 €
• Excédent antérieur	:	30 700,96 €
• Excédent cumulé 31/12/2021	:	91 895,59 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2022 :

- de reporter les 91 895,59 € d'Excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement).
- de reporter les 18 078,97 € d'Excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021**Section de fonctionnement :**

• Recettes 2021	:	88 216,34 €
• Dépenses 2021	:	97 549,03 €
• Déficit 2021	:	- 9 332,69 €
• Excédent antérieur	:	26 657,57 €
• Excédent cumulé 31/12/2021	:	17 324,88 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2021	:	563 211,16 €
• Dépenses 2021	:	335 517,08 €
• Excédent 2021	:	227 694,08 €
• Déficit antérieur	:	- 27 584,98 €
• Excédent cumulé 31/12/2021	:	200 109,10 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2022 :

- de reporter les 200 109,10 € d'excédent d'investissement au compte 001 (recette d'investissement).
- de reporter les 17 324,88 € d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement),

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

3°) – Approbation des comptes de gestion 2021 (communal, eau, assainissement et lotissement du Seux)

M. le Maire quitte la salle du conseil et M. Jean-Benoît LAMBERT présente les quatre comptes de gestion établis par M. le Trésorier d'Ornans.

Ayant constaté leur adéquation avec les comptes administratifs du budget communal, eau, assainissement collectif, il demande au conseil l'autorisation pour que M. le Maire signe les documents concernés. Il précise également que pour le lotissement du Seux, la dissolution a été prononcée le 31/12/2020 et le comptable de la Trésorerie d'Ornans a procédé en 2021 aux opérations techniques de nettoyage des comptes.

Après délibération, les 12 conseillers et conseillers votent les comptes de gestion du receveur municipal d'Ornans dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice et autorise M. le Maire à signer les documents présentés pour l'exercice 2021.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents. A la fin du vote Monsieur le Maire regagne sa place et reprend la séance.

4°) – Présentation et vote des investissements 2022 (communal, eau, assainissement)

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements communaux prévisionnels pour l'exercice 2022, à savoir :

2111	- Opérations foncières, Chenevières (futur lotissement), Versants, :	30 000,00 €
2315	- Opération conjointe avec la CCLL pour réhabilitation éclairage public, 1er tranche	25 000,00 €
2312	- Aménagement du Parterre Route de Pontarlier	30 000,00 €
2313	- Réhabilitation du toit et de la voûte de la chaufferie de l'église :	30 000,00 €
2182	- Acquisition 2 mobil homes pour le camping :	30 000,00 €
2313	- Réhabilitation du pilier de l'église côté gauche	40 000,00 €
2313	- Renouvellement de 3 fenêtres à l'appartement au 12Ter Place du Champ de Mars	4 000,00 €
2135	- Réhabilitation des toilettes et des douches du gîte	25 000,00 €
2135	- Acquisition de terrasses pour les 3 mobil homes	5 000,00 €
2158	- Acquisition d'un perforateur + sécateur électrique portable	1 000,00 €
2135	- Opération renouvellement sono Eglise (Paroisse de Vuillafans)	8 300,00 €
2188	- Achat petit matériel pour équiper les 3 mobil homes + raccordement réseaux	5 000,00 €
	TOTAL	233 300,00 €

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements eau prévisionnels pour l'exercice 2022, à savoir :

Comptes	Désignations	Dépenses
2315	- Renouvellement de la canalisation fonte en 60mm Rue Jean Pierre Banque :	13 400,00 €
2315	- création d'un regard de purge sur la canalisation du pont de pierre	2 000,00 €
2315	- neutralisation canalisation fonte de 60 mm face au tilleul :	1 000,00 €
2135	- Construction d'un accélérateur d'eau potable Rte de Pontarlier, secteur Croux :	46 000,00 €
2315	- Création d'un branchement d'eau potable pour le CTL, section pétanque	2 000,00 €
TOTAL		64 400,00 €

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des investissements assainissement prévisionnels pour l'exercice 2022, à savoir :

Comptes	Désignations	Depenses
2315	- Réhabilitation station d'épuration suite diagnostic	10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les programmes d'investissement pour le communal, l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2022, soit : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5°) – Présentation et vote des budgets primitifs 2022 (communal, eau, assainissement)

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Section de fonctionnement :

- Recettes 2022 : 1 183 504,45 €
- Dépenses 2022 : 549 825,42 €
- Budget excédentaire : 633 679,03 €

Section d'investissement :

- Recettes 2022 : 1 437 517,97 €
- Dépenses 2022 : 959 875,27 €
- Budget équilibré : 477 642,70 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif communal pour l'exercice 2022, soit : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF EAU 2022

Section de fonctionnement :

- Recettes 2022 : 94 141,46 €
- Dépenses 2022 : 83 759,00 €
- Budget excédentaire : 10 382,46 €

Section d'investissement :

- Recettes 2022 : 122 523,59 €
- Dépenses 2022 : 84 891,11 €
- Budget excédentaire : 37 632,48 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif eau pour l'exercice 2022, soit : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Section de fonctionnement :

• Recettes 2022	:	91 874,04 €
• Dépenses 2022	:	88 179,00 €
• Budget excédentaire	:	3 695,04 €

Section d'investissement :

• Recettes 2022	:	285 821,53 €
• Dépenses 2022	:	261 397,00 €
• Budget excédentaire	:	24 424,53 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuvent le Budget Primitif eau pour l'exercice 2022, soit : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6°) – Présentation et vote des taux de la fiscalité directe des taxes locales 2022

M. Le Maire présente et commente le tableau relatif au calcul du taux d'imposition des 2 taxes directes locales, applicable pour 2022 concernant la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti.

Il précise que selon les directives de la DDFIP « **Les communes ne votent plus de taux de la taxe d'habitation** » et que « **Le taux de foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence depuis 2021** ».

Après un tour de table, M. le Maire propose de ne pas augmenter les deux taxes, compte-tenu de la période difficile que nous traversons avec la pandémie et compte-tenu des directives de la DGFIP, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 24,83 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43,62 %

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents et décide de ne pas augmenter ces 2 taxes locales pour 2021, soit : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7°) – Délibération pour voter les dépenses qui seront enregistrées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" pour 2022

M. le Maire informe le conseil municipal des différents postes existants au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », enregistrées en 2021 et qui devront être reconduites et/ou précisées sur l'exercice 2022 au budget communal, à savoir :

- Vœux du Maire
- Fleurs pour cérémonies diverses
- Repas des anciens
- Frais de bons d'achat pour les anciens
- Fleurissement du village
- Frais de restauration et/ou collations pour manifestations
- Frais pour protections pandémie
- Frais pour organisation et feux d'artifice 14 juillet

Il précise que cette année, il convient de maintenir le montant à budgétiser de ce compte 6232 à 7000,00 euros, compte-tenu de la distribution de bons d'achat aux anciens, en lieu et place du repas traditionnel encore pour cette année. Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

8°) – Délibération pour accorder les subventions aux associations communales

Le conseil délibère et donne son accord pour l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2022 à l'unanimité des membres présents :

– Banque Alimentaire (EMMAÜS) :	100,00 €
– Les Amis de l'Hôpital :	150,00 €
– C. T. L. :	1 000,00 €
– Amicale des Pompiers :	350,00 €
– Association Foncière et Pastorale :	500,00 €
– Conservatoire des Espaces Naturels	500,00 €

Il est rappelé que ces subventions sont versées sur présentation du bilan moral et financier de l'exercice n-1.

9°) – A la demande de la Trésorerie d'Ornans, il convient de prendre 3 délibérations pour valider la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du budget communal, budget eau et budget assainissement qui seront imputées sur l'exercice 2022

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif en date du 30 mars 2022 relatif à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le budget communal, il convient :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste et jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes qui couvrent les années 2018 à 2019, s'élève à 2 289.65 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget communal de l'exercice en cours de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif en date du 30 mars 2022 relatif à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le budget eau, il convient :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste et jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes de 2019, s'élève à 62,22 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget eau de l'exercice en cours de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif en date du 30 mars 2022 relatif à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le budget assainissement, il convient :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste et jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes de 2019, s'élève à 69,28 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

10°) – Délibération pour l'embauche de la régisseuse du camping pour la saison 2022

Suite à l'ouverture du camping/gîte du Pré Bailly au 1^{er} avril 2022, M. le Maire informe le conseil que nous devons procéder à l'embauche de la régisseuse du camping municipal pour la saison 2022. Le Maire informe que suite à l'appel à la candidature et au recrutement effectué courant mars 2022, il propose la candidature de Mme Katia COLLARD qui offre les qualités essentielles pour tenir ce poste, c'est un Contrat à Durée Déterminée qui couvrira la période 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022. L'intéressée sera présentée aux services de la Trésorerie d'Ornans et fera la demande de cautionnement selon les directives : Art R 1617-4 à R 1617-5-2-II du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Arrêté du 03/09/2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, instruction codificatrice n°06-031-A-B-M di /04/2006, relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il précise que c'est indemnité sera prise en charge par la commune. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

11°) – Délibération pour fixer les durées d'amortissement pour les budgets « Eau et Assainissement » pour les comptes suivants : 21351, 2088, 2188 et 2031

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif en date du 30 mars 2022, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement pour les comptes suivants :

- Budget Eau

- Compte 21351 (installations générales, aménagements) soit : 10 ans
- Compte 2088 (autres immobilisations incorporelles) soit : 10 ans

-Budget Assainissement

- Compte 21351 (installations générales, aménagements) soit : 10 ans
- Compte 2188 (autres immobilisations incorporelles) soit : 10 ans
- Compte 2031(Frais d'études) soit : 5 ans

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

12°) – Délibération pour l'acquisition de 3 terrasses pour les mobil-homes de l'entreprise Destock-Terrasses

M. le Maire informe et présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Destock-Terrasse pour l'achat de 3 terrasses en bois pour les mobil-homes du camping, le devis s'élève à 4 304,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

13°) – Délibération pour le devis de Franche-Comté Signaux

M. le Maire informe et présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Franche-Comté Signaux de Rurey pour l'achat de 2 stickers autocollants pour compléter l'affichage des panneaux installés dans les rues du village, le devis s'élève à 141,00 euros TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

14°) – Délibération pour dénoncer le contrat de prestation de service avec SOCOTEC et nouvelles PS avec APAVE et CS/2 en remplacement pour le suivi du contrôle technique et SPS des travaux de la salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil qu'après plusieurs mois de collaboration avec l'entreprise SOCOTEC, en charge du suivi du contrôle technique et de la coordination S.P.S du chantier de rénovation de la salle des fêtes, nous avons décidé, en accord avec l'architecte M. MACHUREY Pierre-Marie, de dénoncer le contrat de prestation qui nous liait avec SOCOTEC.

M. le Maire demande l'autorisation de faire un courrier pour entériner cette décision à l'entreprise SOCOTEC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Après consultation de l'entreprise APAVE pour le suivi du contrôle technique pour un montant de 4 920,00 euros TTC et l'entreprise CS/2 pour le suivi de la coordination S.P.S pour un montant de 3 564,00 euros TTC en remplacement de SOCOTEC.

M. le Maire demande l'accord du conseil pour signer les 2 nouveaux contrats de prestation de service. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

15°) – Délibération pour déterminer le montant du cadeau alloué aux 5 diplômés de l'année 2021

M. le Maire informe le conseil que suite à la décision de récompenser les diplômés de l'année 2021, lors d'un pot organisé en Mairie (date qui reste à définir). Il propose de fixer la valeur du cadeau à 50,00 euros sous forme d'un chèque-cadeau acheté au magasin « La FNAC » de Pontarlier.

Céline BOUVERET s'abstient de voter, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents moins une voix

16°) – Délibération pour mettre en place une caution pour la location des trois mobil-homes

M. le Maire informe le conseil que suite à l'achat des 3 mobil homes au camping, il faut instaurer 2 tarifs complémentaires dans le cadre de la location, une caution et un forfait de nettoyage.

Il propose 500,00 euros de caution pour la location et un forfait de 80,00 euros pour le nettoyage. Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

17°) – Délibération pour le remboursement d'achats faits M.le Maire pour l'équipement des trois mobil-homes.

M. le Maire informe le conseil qu'il a procédé à l'achat de vaisselle et de literie pour équiper les 3 mobil homes, soit :

Une facture chez ACTION pour de la vaisselle pour un montant de 80,10 euros TTC, une facture chez GIFI pour de la vaisselle pour un montant de 303,09 euros TTC et une deuxième facture chez GIFI pour de la literie pour un montant de 474.47 euros TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Préparation du bureau de vote du dimanche 10 avril 2022, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de préparer le bureau de vote samedi matin pour les élections Présidentielles.

- Modalités d'accueil d'une famille Ukrainienne, Bernard WOZNY informe le conseil de la nécessité de préparer l'appartement situé au-dessus de l'école primaire, il faut l'équiper complètement auprès d'EMMAUS et des donateurs de la commune, qui se proposent de fournir des équipements pour la cuisine et les 3 chambres à coucher.

Après seulement, nous pourrons entamer la démarche d'accueil auprès des services de la Préfecture du Doubs. Il propose de nettoyer l'appartement jeudi prochain et de déménager les matériels récupérés Lundi 18 avril.

- Point sur le chantier de réhabilitation de la salle des fêtes, M. le Maire informe le conseil qu'à partir du 11 avril et ce pendant 15 jours, nous allons relancer une consultation des entreprises, puis début mai nous devons valider les offres afin de nous permettre de démarrer le chantier de la salle des fêtes début juin.

- M. le Maire rappelle qu'aura lieu l'Opération « Village Propre » samedi 16 avril en partenariat avec la Communauté de Communes Loue-Lison, rendez-vous devant la mairie à 8 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard